

Cotisations mensuelles 2026

A partir du 01 janvier 2026

❖ Régime Général : répartition 50% Salarié

Base obligatoire			Options facultatives à la charge du salarié	
			Option 1	Option 2
REGIME GENERAL	Part patronale	Part salariale	Option 1	Option 2
Salarié	19.42 €	19.42 €	27.63 €	42.45 €
Conjoint	0,00 €	45.65 €	31.24 €	47.25 €
Enfant	0,00 €	29.63 €	13.61 €	23.23 €

Part salariale à ajouter au montant de l'option choisie

Une option au choix

 La part salariale est retenue chaque mois sur le salaire du salarié

Les montants de la base pour conjoint/enfant ainsi que ceux des options sont prélevés directement par la mutuelle sur le compte bancaire du salarié

Les cotisations sont indexées tous les ans sur l'évolution du montant du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale d'une valeur de **4005€** en 2026